

Le départ d'Émerchicourt vers La Porte du Hainaut à nouveau d'actualité

En attendant la décision du préfet, les velléités de départ d'Émerchicourt pour rejoindre l'agglomération de La Porte du Hainaut ont reçu hier un écho favorable de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI).

PAR ARNAUD DÉTHÉE
douai@lavoixdunord.fr

OSTREVENT. Très attendue des protagonistes de ce dossier qui dure depuis plus de dix ans, la réunion de la CDCI, en format restreint, s'est tenue, hier, en préfecture de Lille. Vingt-deux élus (régionaux, départementaux, locaux...) étaient invités à se prononcer sur l'avenir d'Émerchicourt, dont le maire, Régis Roussel, est déterminé à quitter la communauté de communes du Cœur d'Ostrevent (CCCO), pour rejoindre celle de La Porte du Hainaut avec la bénédiction de celle-ci.

« Notre ville fait partie de l'arrondissement de Valenciennes. »

Malgré un score étriqué (11 voix pour, 9 contre, 2 abstentions), la commission a acté ces envies d'ailleurs. « Nous nous étions entendus, se félicite Régis Roussel. Notre ville fait partie de l'arrondissement de Valenciennes. Le quotidien de nos habitants est tourné vers le Valenciennois. La CDCI l'a bien compris ». Du côté du président Delannoy (CCCO), la déception était perceptible, même si une deuxième réunion de la CDCI (en plénière, avec 63 élus cette fois) est programmée le 23 juin.

« C'est une étape, rien n'est joué.



Pour Régis Roussel, le maire d'Émerchicourt, le vote d'hier constitue une leueur d'espoir. Le préfet de région décidera du sort de la commune le 23 juin.

réagit-il. Laisser partir Émerchicourt, c'est nous amputer d'1,5 M€ sur un budget de 17 M€ et ouvrir la porte à d'autres départs d'intercos à travers la région... Et puis, voir cette CDCI restreinte composée de cinq élus de la CAPH, dont son président, me laisse pantois. C'est énorme. En fonction de ce que ça donnera après le 23, je n'hésiterai pas à déférer au tribunal administratif car ces gens sont juge et partie, ça n'est pas concevable ». Même s'il a de fortes chances

d'être suivi, l'avis de la CDCI n'est que consultatif.

LE PRÉFET TRANCHERA

C'est le préfet Leclerc, et lui seul, qui décidera du départ ou non d'Émerchicourt pour La Porte du Hainaut au lendemain du 23 juin.

Pour Régis Roussel (dont un premier départ validé avait été retoqué en 2022 sur une erreur de procédure), le vote de ce vendredi matin était chargé d'espoir. ■

Prendre rendez-vous en ligne pour le scanner et l'IRM, c'est possible

DENAIN. Une nouveauté au centre hospitalier : vous pouvez prendre vos rendez-vous en ligne. Ce service vient en complément de la prise de rendez-vous par téléphone, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 depuis l'application Doctolib ou depuis le site internet de l'établissement. Il doit permettre de simplifier la prise de rendez-vous pour les usagers et les professionnels. Le jour de l'examen, vous êtes pris en charge par le manipula-



Désormais, vous pouvez prendre un rendez-vous via Doctolib notamment.

teur et les médecins radiologues. Le service d'imagerie médicale du centre hospitalier propose des examens de radiologie conventionnelle, des échographies, des mammographies ainsi que des examens par scanner ou IRM. ■

Les scanners via www.doctolib.fr/scanner/denain ; les IRM via www.doctolib.fr/irm/denain
Par téléphone : 03 27 24 32 80 pour les rendez-vous en échographie, radiologie et mammographie ; 03 27 24 39 79 pour les rendez-vous pour le scanner et l'IRM.

LES ÉCHOS DE L'ESCAUT

L'HOMMAGE D'ALAIN BOCQUET À CLAUDE LARCANCHÉ

Pas du même bord, certes, vieil adversaire politique, mais respecté tout de même. Le maire de Saint-Amand-les-Eaux a réagi au décès de l'ancien maire de Wallers : « J'ai appris avec tristesse le décès de Claude Larcanché, ancien maire de Wallers et vice-président du conseil général du Nord. Au-delà de nos convictions respectives, nous avons toujours eu des relations cordiales et respectueuses et je tiens à saluer son engagement au sein des différents mandats qu'il a pu conduire. Nous avons pu notamment œuvrer ensemble pour l'installation du siège de l'agglomération de La Porte du Hainaut sur l'ancien site minier de Wallers-Arenberg et dessiner ainsi un nouvel avenir pour ce lieu emblématique de notre région. »

LAURENT DEGALLAIX, MAIRE INSPIRANT ?

Lors de la réunion de présentation aux commerçants du changement de sens de circulation à Denain, mercredi soir (lire page 16), Anne-Lise Dufour a fait référence à Laurent Degallaix à plusieurs reprises. Pourquoi ? La rénovation des boulevards de Valenciennes et la piétonisation de la place d'Armes, qui ont manifestement conquis la maire de Denain. Un exemple à suivre, en terme d'idée et d'attractivité, selon elle. Néanmoins Anne-Lise Dufour a été claire et ferme : si la nouvelle place de Denain, centrale, est créée, c'est bien pour que les commerces qui s'y trouveront séduisent assez les Denaisiens pour qu'ils n'aillent pas boire un verre ou manger un bout... à Valenciennes.

DÉPÔTS DE POUBELLES

Lors de la réunion avec les commerçants de sa ville, Anne-Lise Dufour a bien entendu les remarques des professionnels sur les poubelles qui peuvent gêner la bonne marche des

affaires. Mais pas que. Place Gambetta, des espaces dédiés aux sacs de déchets ont été prévus. Mais ils sont envahis. Anne-Lise Dufour a mis la police municipale et la vidéosurveillance sur le coup. Résultat de l'enquête : la majorité des dépôts ne sont pas le fait de riverains mais d'habitants d'autres communes qui se débarrassent ainsi de leurs ordures. D'après la maire, ils sont identifiés et pourront être verbalisés.



CHAUSSURES RUELLE
HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

GRANDE BRADERIE DANS LE DÉPÔT
DU JEUDI 8 AU SAMEDI 10 JUIN INCLUS
9H30/12H30-14H/18H

Rue de la Nation - Parcours fléché - Magasin ouvert également

SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI
03 27 37 12 79
www.chaussures-ruelle.fr

Ouvert : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi de 14h à 19h
Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 19h - Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

PRIX ÉCRASÉS DE 10€ À 30€

5211

Extrait du journal La Voix du Nord - Dimanche 04 juin Page:14/15

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)